



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 2 décembre a adopté le règlement ^{455,24} AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 375-15, LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 313-07 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 317-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN DE TENIR COMPTE DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES PRESCRITES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ RELATIVEMENT À LA CRÉATION OU L'AGRANDISSEMENT DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT ».

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 4 novembre 2024;

QUE le règlement a été adopté en date du 2 décembre 2024;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QU'avis public a été affiché le **3 décembre 2024**;

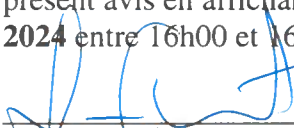
DONNÉ à Saint-Benjamin, ce 3 décembre 2024;



Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, **le 2 décembre 2024** entre 16h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 décembre 2024.



Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-trés.